

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le **20 septembre deux mille vingt-quatre**, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

Présents : BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc.

Absents : BELLONCLE Cassandra, MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc), SVOBODA François (procuration à DELBÈGUE Jean-Pierre).

Secrétaire de séance : SOULIER Jean-Marc.

Date d'envoi de la convocation : 10 septembre 2024.

Objet : Avenant au Contrat de Solidarité Communale 2023/2025 avec le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a approuvé le Contrat de Solidarité Communale 2023/2025, délibération n°2023/02/11, en date du 24 mars 2023.

Le Conseil Départemental propose d'intégrer une subvention supplémentaire pour les travaux de restauration de l'église, intitulée « sécurisation de l'église ».

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant du Contrat de Solidarité Communale 2023/2025 avec le Département,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Résultats du vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

Extrait certifié conforme
Le maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE.



Accusé de réception en préfecture
019-211910203-20240920-2024-04-07-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Accusé de réception en préfecture
019-211910203-20240920-2024-04-07-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024